



Communiqué de presse
Paris, le 25 mars 2010

Création d'un ministère de la jeunesse et des solidarités actives

Les défis du nouveau ministre

Le remaniement annoncé au lendemain des élections régionales acte la création d'un ministère de la jeunesse et des solidarités actives confié à Marc-Philippe Daubresse. Le nouveau ministre est appelé à relever de nombreux défis.

Quelle continuité ?

Le portefeuille « Jeunesse » n'a été épargné par aucun des remaniements ministériels survenus depuis 2007. Ces changements répétés créent une incertitude sur la continuité des politiques menées et du dialogue entre l'Etat et ses partenaires.

Le Cnajep est attaché à prolonger et à approfondir avec le nouveau ministre la concertation engagée depuis plus d'un an dans le cadre du Livre Vert sur les politiques jeunesse.

Quelle transversalité ?

Les difficultés des jeunes appellent une réponse globale de la part de l'Etat. A ce titre, le rattachement direct du Haut commissaire au Premier ministre constituait un gage de transversalité et d'interministérialité des politiques jeunesse.

Comment le nouveau ministre envisage-t-il de bâtir cette transversalité ? Le rattachement de la jeunesse aux solidarités actives ne traduit-il pas une volonté de l'Etat de se recentrer sur un traitement social des questions de jeunesse à destination des seuls jeunes les plus vulnérables ?

Quelle place pour l'éducation populaire ?

L'éducation populaire et la vie associative sont les grandes inconnues de la nouvelle équation gouvernementale. Nous souhaitons par conséquent que soit clarifiée la place (tant politique que financière) qui sera donnée par le nouveau ministère aux missions éducatives et au projet d'émancipation des individus portés par nos associations.

Quelle feuille de route ?

Un chantier considérable attend le ministre : la réparation des dégâts engendrés par la crise, dont les jeunes sont parmi les premières victimes, et la mise en œuvre des mesures issues du Livre Vert. Information, orientation, emploi, culture, réforme du CNJ, mise en œuvre du service civique : autant de dossiers prioritaires auxquels le Cnajep et ses membres souhaitent être associés afin de faire émerger des mesures concrètes et ambitieuses pour les jeunes.

Le Cnajep se tient donc à la disposition du ministre afin de lui présenter ses analyses et propositions.

Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, **le Cnajep** est une coordination qui réunit plus de 70 mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire. Il constitue un espace de dialogue, de concertation et de représentation auprès des Pouvoirs Publics sur les questions concernant la Jeunesse et l'Education Populaire. Le Cnajep participe également à l'animation territoriale à travers un réseau de comités régionaux (**Crajep**) implantés sur l'ensemble du territoire. Le Cnajep est **membre de la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA)**.

Contacts presse : Benoît Mychak - Tel.: 01 40 21 14 21 – 06 77 14 75 96

E-mail : cnajep@cnajep.asso.fr

Plus d'infos : www.cnajep.asso.fr